

**Note de service MAA/DGER/SDEDC/2018-572 du 26 juillet 2018**

Fonctions des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, projet de centre.

**FICHE 2 : LA FONCTION DE FORMATION**

Elle justifie à elle seule la présence de l'exploitation agricole et de l'atelier technologique au sein de l'EPLFPA.

« L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement. Ils contribuent à l'éducation au développement durable, à la promotion de la santé et à la mise en œuvre de leurs principes, **ainsi qu'à la promotion de la diversité des systèmes de production agricole**. Ils contribuent au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires, à l'élévation et à l'adaptation de leurs qualifications et à leur insertion professionnelle et sociale. » (L811-1 modifié par loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 60, code rural)

L'exploitation agricole et l'atelier technologique constituent les outils et supports privilégiés de formation des apprenants. Ils offrent la possibilité de mises en situation pédagogique diversifiées conduites sous la responsabilité des enseignants et formateurs. Ces situations pédagogiques, observations, travaux pratiques, stages, études, projets...sont conduits avec la collaboration des personnels et du directeur de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique. Ce dernier joue un rôle particulier pour assurer des conditions favorables aux apprentissages, la mise à disposition des moyens nécessaires, et pour participer à l'élaboration et à l'animation du projet pédagogique du centre.

Les compétences qui peuvent être développées sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques, couvrent plusieurs champs.

La construction des savoirs généraux et technologiques, concerne en particulier, mais pas seulement, les sciences du vivant, qui peuvent se traduire par des mesures et des observations sur les milieux naturels, les espaces de production, les troupeaux. D'autres disciplines trouveront à valoriser des données disponibles, des mesures physiques, les équipements, les bâtiments, les résultats techniques, le patrimoine, l'histoire ou encore les participations éventuelles à l'animation du territoire.

L'acquisition des compétences professionnelles est au cœur de la mission pédagogique et recouvre des situations de travail variées qui sont autant de supports d'apprentissages :

- la surveillance et le contrôle par les sens (exemple : observations, reconnaissances...),
- la prise de décision opérationnelle,
- les opérations manuelles d'exécution,
- les opérations mécanisées,
- la conduite et l'organisation de chantiers, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- l'appréciation des résultats par l'enregistrement de données, et par la construction et l'analyse périodique d'indicateurs techniques et économiques,
- l'approche systémique de l'exploitation ou de l'atelier, la conduite de projets et le pilotage stratégique, ainsi que la réalisation de diagnostics agro-environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires.

## **Note de service MAA/DGER/SDEDC/2018-572 du 26 juillet 2018**

Fonctions des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, projet de centre.

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont également appelés à contribuer à l'éducation sur des thématiques transversales telles que l'éducation à la santé et à l'alimentation, l'approche citoyenne et la santé-sécurité au travail.

Les exploitations et ateliers technologiques sont aussi des lieux d'apprentissage de la vie sociale et civique en permettant aux apprenants une première confrontation avec le milieu du travail :

- le travail en équipe,
- le respect du règlement de l'entreprise (horaire, hygiène et sécurité),
- les relations interpersonnelles et la communication au sein du centre.

Enfin les exploitations et ateliers technologiques peuvent contribuer au développement personnel de l'élève, l'étudiant, l'apprenti et le stagiaire, notamment en matière :

- d'autonomie, de responsabilité,
- de créativité,
- d'estime de soi et de motivation en le plaçant en situation de réussite.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont complémentaires des lieux de stage (exploitations agricoles, entreprises...) car ils sont un lieu de référence commun à tous et dont les pratiques et les résultats sont observables sur un temps adapté à la formation. A ce titre, les exploitations agricoles et les ateliers technologiques contribuent à l'appropriation par les apprenants des politiques publiques comme par exemple les plans nationaux mis en place dans le cadre de la transition agro-écologique. Ce sont également des supports pour les examens.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques produisent des données et ressources éducatives qui peuvent être de nature très variées (descriptifs de l'exploitation ou de l'atelier, plans d'assolements, documents techniques de suivi des troupeaux, des parcelles, process de fabrication, résultats économiques...). Elles peuvent être formalisées sous forme de différents supports (papier, informatique, vidéo...). L'accès à l'ensemble de ces ressources doit être facilité pour tous les usagers de l'EPLEFPA (mise en réseau interne, salles de travail sur les lieux mêmes, ...).

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques participent à la découverte du milieu rural et du monde agricole par l'accueil de classes et de publics externes à l'EPLEFPA. Ainsi, les exploitations agricoles et des ateliers technologiques des EPLEFPA contribuent à une meilleure connaissance du monde agricole et agroalimentaire par des publics extérieurs.

Exploitations et ateliers technologiques constituent un support sur lequel les équipes pédagogiques peuvent conforter et mettre en pratique leurs savoirs, acquérir une culture professionnelle commune. Ils peuvent être un lieu de professionnalisation des enseignants et formateurs débutants, en particulier en leur permettant de renforcer leurs compétences pratiques et en leur offrant une base de références pour construire leur enseignement.

La fonction de formation recouvre deux aspects bien distincts mais intimement liés, l'un de nature pédagogique, l'autre relevant du domaine des moyens à mettre en œuvre. Ils doivent être abordés conjointement et trouver leur traduction dans le projet pédagogique (cf. fiche 4).